

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.  
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.  
4 — 10 — — Express.  
2 — 58 — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.  
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.  
9 heures 49 minut. matin, Express.  
11 — 50 — — Omnibus.  
6 — 36 — soir, Omnibus.  
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.  
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Berlin, mardi soir. — « On dit de nouveau que l'Autriche est sur le point de faire une tentative pour obtenir de la Diète de Francfort des résolutions décisives à l'égard de la question d'Orient. Plusieurs Conseils ont eu lieu à ce sujet en présence de l'Empereur d'Autriche. On dit aussi qu'une entrevue a eu lieu il y a un ou deux jours entre le prince Gortschakoff et le comte Buol. Ce dernier aurait fait des ouvertures qui porteraient à croire que la Russie est disposée à faire de grandes concessions relativement aux quatre points. M. de Bourqueney a affirmé au comte Buol que les arrangements conclus par le général Canrobert sont également satisfaisants pour la Suède et pour les Puissances occidentales.

» Une dépêche a été transmise à la Diète de Francfort sur la question d'une réforme à apporter dans sa constitution, réforme à laquelle l'Autriche serait favorable, la Bavière agissant ostensiblement dans le même sens. Des négociations ont lieu pour obtenir l'adhésion du Wurtemberg et de quelques autres petits Etats à ces propositions austro-bavaroises. » (Morning-Chronicle.)

On écrit de Hambourg, le 3 décembre, à l'Indépendance belge :

« On me transmet aujourd'hui de Kiel, une particularité assez intéressante se rapportant au passage par cette ville du général Canrobert. Elle peut, je crois, contribuer à faire apprécier à vos lecteurs la situation que la guerre réserve, au printemps prochain, aux provinces russes du nord de l'empire. A peine arrivé de Copenhague et débarqué dans le port, le général s'est rendu auprès du contre-amiral Penard, à bord du *Tourville*, il envoya en même

temps un officier à l'amiral Dundas pour l'inviter à venir le rejoindre sur le vaisseau français. La conférence des trois chefs militaires ne dura pas moins de quatre heures. Plusieurs cartes indiquant les positions géographiques de la Finlande, et des autres provinces russes dans la Baltique, furent déployées et discutées sur la table. A l'issue de cette conférence, le général Canrobert se fit transporter à terre et prit peu de temps après le chemin de fer pour retourner par notre ville à Paris.

» On croyait à Kiel que les deux amiraux avec le futur commandant en chef de l'armée, avaient débattu et fixé déjà, entr'eux, les points qui leur avaient paru les plus favorables pour opérer, au printemps prochain, un débarquement avec une armée alliée dans les provinces russes de la Baltique. Ce fait n'est plus révoqué en doute par personne, ni à Stockholm, ni à Copenhague. Le général Canrobert, dans ses entretiens, paraît même en avoir donné la confirmation ; et quelques compagnies de négociants parlent déjà de se constituer pour soumissionner le service des vivres de l'armée de débarquement. Une flotte formidable, renforcée par un grand nombre de nouvelles canonnières et bombardes, reparaitrait aussi en 1856, à l'ouverture de la navigation, dans la Baltique pour y engager une troisième campagne maritime, pendant qu'une armée de débarquement, dont le commandement sera dévolu au général Canrobert, opérerait simultanément dans la Finlande et dans les trois provinces russes de Courlande, d'Esthonie et de Livonie.

» D'après de récentes nouvelles de Stockholm et de Copenhague, il paraît aujourd'hui certain qu'aucune division des escadres alliées ne restera hiverner dans quelque port de ces deux pays.

» La corvette française le *Pelican*, commandée par M. Duperré, qui, depuis la venue du général Canrobert, se tenait à sa disposition dans la rade

de Copenhague, en est partie hier pour retourner en France. »

On lit dans une correspondance de Saint-Petersbourg adressée à la *Presse* :

« Quoi qu'il en soit, on dit l'Empereur revenu fort triste de son voyage en Crimée. L'effectif de son armée active est réduit de moitié ; la plus belle partie de sa flotte n'existe plus. Ses équipages, les seules de ses troupes qui aient constamment et vaillamment donné, se sont ensevelis sous les décombres de Sébastopol, et ce qui en reste remplit les hôpitaux, qui ne sont pas assez vastes pour contenir tous les invalides de la dernière campagne.

» Ce qui a le plus profondément encore attristé Alexandre II, ce sont les abus qu'il a eu à réprimer dans le cours de sa tournée. La concussion est passée à l'état chronique dans l'administration et dans l'armée russe. Officiers et fournisseurs-munitionnaires et intendants, à tous les degrés de la hiérarchie, dans toutes les conditions possibles, exploitent à qui mieux mieux le peuple et le soldat.

» Le Czar a vu de près ce qu'il était loin de soupçonner. Aussi a-t-il frappé, dans l'élan d'une légitime colère, en haut et en bas de l'échelle sociale. Cela vous explique l'innombrable quantité de noms qui paraissent depuis quinze jours, dans nos journaux officiels : destitué beaucoup, il faut beaucoup nommer.

» Il est douteux seulement que les nouveaux promus ne se laissent pas aller aux tentations qui ont sollicité leurs prédécesseurs ; peut-être seront-ils prudents au début, mais ensuite... Il est si doux de devenir riche en quelques années, et puis la force de l'habitude est si grande ! »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, jeudi 6 décembre. — « Victor Emmanuel a été décoré, hier, des insignes de l'ordre de

## FRUILLETON

## LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

— Et croyez-vous, dit M. Parker, que le capitaine ait les moyens d'échapper à ceux qui le poursuivent ?

— S'il le veut, assurément ; mais je crois, Monsieur, que le capitaine a un autre projet.

— Et que compte-t-il faire ?

— Il attend que tous les constables, tous les policemen soient réunis dans la pièce où vous étiez avec lui, et tandis que tous ces corbeaux de la Cité chercheront son or et ses bijoux, il les fera sauter comme des marrons qu'une vieille femme a mis dans la cendre chaude.

— Mais alors, dit M. Parker avec un peu d'émotion, la vieille abbaye sautera ?

— C'est probable, Monsieur, il n'y a pas peu de barils de poudre sous le plancher du cabinet.

— Et nous serons ensevelis sous les décombres ?

— C'est possible, reprit tranquillement le petit Bobbe, et les constables, les policemen sauteront en l'air ; le coquin de Meadows sera grillé, Monsieur, je vous en réponds : il est toujours dans le parloir bleu, où il vous attend par ordre du capitaine..... Ah ! ah ! ce sera drôle, Monsieur.

Le petit Bobbe se réjouissait beaucoup de penser que les constables et les policemen allaient sauter en l'air, sans réfléchir qu'il serait lui-même enveloppé dans cette catastrophe. Il n'en était pas de même de M. Parker, qui, pour de bonnes raisons, redoutait une mort pareille.

— Avons-nous encore beaucoup de chemin à faire avant de sortir d'ici ? demanda-t-il au petit Bobbe.

— Encore quinze marches à monter, répondit l'enfant.

Ils gravirent ces quinze marches et se trouvèrent dans une écurie où deux chevaux mangeaient tranquillement leur avoine ; l'écurie conduisait à une rue que le lieutenant ne reconnut pas, mais dont il foula le pavé avec le plaisir naturel à un homme qui vient d'échapper au danger d'être enseveli tout vivant. Le petit Bobbe se mit alors à marcher d'un bon pas, et M. Parker le suivit. Les rues n'étaient plus les mêmes, mais la population n'avait pas changé ; c'étaient toujours les mêmes hommes, au regard dur, à la démarche soupçonneuse et vêtus d'habits misérables et délabrés ; les mêmes femmes hardies, flétries par la misère et que l'abus des liqueurs fortes avait amaigriées. Un personnage enveloppé dans un manteau rapiécé et la tête couverte d'un morceau de feutre, s'avança vers M. Parker et lui dit avec impudence :

— Vous avez-là un joli petit meuble, Monsieur ; il est à vendre, sans doute. Quel prix y mettez-vous ?

Et il étendit la main sur la cassette.

M. Parker ferma le poing, et il allait en faire sentir la pesanteur à cet amateur de cassettes, lorsque le petit Bobbe fit entendre un sifflement à peu près semblable au cri d'une chouette. L'homme recula d'un pas, tourna sur ses talons et disparut. A quelques pas plus loin, une jeune femme s'avança vers M. Parker avec l'assurance que lui donnait le pouvoir qu'elle supposait à ses charmes ; c'était une de ces Vénus qui, suivant l'expression du poète, ont froid parce qu'elles sont souvent privées de l'assistance de Bacchus et de Cérès, de Cérès surtout.

— Vous avez là un beau petit coffret, mon gentle-

man ; donnez-le moi pour serrer mes bijoux.

Et comme les femmes sont plus hardies que les hommes, parce qu'on les ménage davantage, celle-ci plaça ses deux mains sur la cassette pour s'en emparer.

— Arrière, Padge, dit le petit Bobbe.

Et il répéta le cri qui avait fait fuir le premier assaillant. Padge, dont les avances étaient ainsi perdues, s'éloigna avec une grimace de dépit, et M. Parker put continuer son chemin.

— Le capitaine a eu raison, pensait-il, de me prévenir ; tout le monde veut porter les mains sur cette cassette ; mais s'il ne m'avait pas donné ce petit guide, qui dispose à son gré de ceux qu'il rencontre, je ne sais pas comment j'aurais fait pour la défendre.

Il arriva enfin à West-end and East-end et trouva sa voiture qui l'attendait :

— Oh ! Monsieur, s'écria le petit Bobbe en frappant dans ses mains, voyez, la demeure du capitaine est en feu. Les constables grillent comme des harengs à l'heure qu'il est : les policemen vont sauter en l'air.

M. Parker tourna les yeux vers le point que lui indiquait Bobbe, et il vit avec effroi une colonne de fumée s'élever par-dessus les maisons. Il s'attendait à une explosion terrible qui ferait peut-être sauter tout ce quartier de la ville et renverserait assurément les misérables huttes dont il était entouré. Heureusement l'explosion n'eut pas lieu, la fumée se dissipa, et M. Parker put croire qu'on était parvenu à éteindre l'incendie, sans aucun doute allumé par le capitaine. Il donna une guinée au petit Bobbe, monta dans sa voiture et reprit le chemin de la rue d'Oxford. A sa porte même, il rencontra M. Henri de Castres, qui, rafraîchi par quelques heures de sommeil et dans une toilette irréprochable, venait

la Jarretière. Ce matin il est parti pour la France ; le prince Albert l'accompagne jusqu'à Douvres.

Vienne, mercredi 5 décembre. — « Le bruit a couru ici que Kars avait été pris par les Russes. »

Vienne, mercredi soir. — « Sir Hamilton Seymour est arrivé ce soir. Il est descendu à l'hôtel de l'Empereur romain. »

« C'est à la Bourse que l'on a répandu le bruit de la prise de Kars par les Russes. »

Hambourg, mercredi 5 décembre. — « Par suite d'un ordre impérial, une grande revue a eu lieu à Varsovie pour célébrer l'anniversaire de la révolution polonaise. »

Madrid, mercredi 5 décembre. — « Dans un engagement qui a eu lieu à Melilla, le 26 novembre, les Maures, commandés par un prince marocain, ont perdu beaucoup de monde et ont eu un grand nombre de blessés. »

« Les frères Tristans sont rentrés en France. » — Havas.

## EXTÉRIEUR.

INDE ANGLAISE. — Les journaux de l'Inde, apportés par la dernière malle qui est partie de Calcutta, le 22 octobre, sont remplis de détails sur l'insurrection de Santals, qui est demeurée maîtresse d'une vaste étendue de pays. On connaît maintenant l'origine de cette révolte. La province était depuis longtemps infestée d'usuriers qui prétaient leur argent au taux modeste de 500 0/0. L'administration anglaise, fidèle au principe de la liberté illimitée en matière de commerce, tolérait ces transactions ou plutôt ces exactions, et, dans les procès engagés, donnait gain de cause aux prêteurs. Puis se présentèrent les percepteurs de l'impôt, qui réclamèrent la part du fisc. De là des mécontentements qui ne tardèrent pas à se manifester par des actes de violence et qui, habilement exploités par quelques chefs intelligents, s'étendirent sur toute la contrée. Le gouvernement n'était pas prêt : il n'avait point dans le voisinage un nombre suffisant de troupes, de telle sorte que, peu à peu, les rebelles, enhardis par quelque succès partiels, c'est-à-dire par le pillage de quelques habitations se réunirent en fortes bandes et furent maîtres du pays. Telle est, d'après l'opinion des journaux les mieux accrédités, l'origine du conflit qui n'avait d'abord aucun caractère politique ni religieux, et qui a pris subitement de si grandes proportions. On ne doute pas que le gouvernement ne triomphe de cette difficulté ; mais on l'accuse d'imprévoyance et de mollesse. On croit que, par une administration plus vigilante, il aurait pu prévenir le mal en protégeant les indigènes contre l'usure, en dépit de l'économie politique à laquelle les Santals n'entendent rien, et l'on ajoute que, la lutte une fois engagée, il aurait dû agir plus vigoureusement pour la répression. Les ennemis de la Compagnie, et ils sont nombreux, même dans l'Inde, n'ont pas laissé

échapper l'occasion de renouveler contre elle leurs vieilles attaques, et de demander une réforme, c'est-à-dire le renversement de tout le système actuel. Leurs récriminations ont trouvé dans la métropole de puissants échos, et le *Times* lui-même s'est ému : il a donné complètement tort à la Compagnie. Il faut donc s'attendre à voir s'ouvrir une nouvelle campagne contre le gouvernement de l'Inde, que l'opinion publique, en Angleterre, est disposée à juger trop sévèrement. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, l'insurrection des Santals n'est qu'un incident isolé qui ne justifie en aucune façon les sombres prophéties souvent émises contre la domination des Anglais dans l'Inde ; les autres régions de la Péninsule sont demeurées fort tranquilles, et rien n'annonce que la paix doive y être troublée. On ne saurait cependant se dissimuler que cette révolte, dans les circonstances présentes, alors que l'Angleterre est obligée de porter sur un autre théâtre toutes ses ressources militaires, est, au moins, un grand embarras pour le gouvernement. On peut en juger par la sollicitude qu'elle inspire aux principaux organes de la presse anglaise. Il y a longtemps qu'on avait eu à signaler dans l'Inde un mouvement aussi grave et aussi prolongé.

L'ambassade envoyée à la cour des Birmans, sous la direction du major Phayre, est arrivée à la capitale, Ava, dans le courant de septembre, et, le 17, elle a été reçue par le roi en audience solennelle. Tous les membres de l'ambassade furent conduits au palais sur des éléphants ; ils furent admis à contempler le roi et la reine. On lut à haute voix la dépêche du gouverneur-général ainsi que la liste des présents. Après cette lecture, le major Phayre reçut en cadeau une bague et une coupe d'or ; mais la se borna la cérémonie : il ne fut pas question d'affaires. Au sortir de l'audience, l'ambassade alla faire visite à l'éléphant blanc (qui est gris). Ce noble animal a soixante ans ; il est couvert de pierres précieuses et d'ornements dorés, et les officiers de la cour ont pour lui une grande vénération. On doute beaucoup que la mission du major Phayre influe sensiblement sur la politique de l'empereur d'Ava ; mais, en tous cas, ce sera un curieux voyage, dont le récit sera probablement publié, car l'ambassade, qui se compose d'officiers, de médecins, de botanistes, et même d'un photographe, ne peut manquer d'avoir un historiographe.

Les nouvelles commerciales de Calcutta sont sans intérêt. Chaque année, au mois d'octobre, se célèbre une grande fête indienne, pendant laquelle toutes les affaires sont complètement arrêtées. On ne trouverait pas un indigène pour porter un ballot. C'est une perte énorme pour les deux cents navires qui encombrant l'Hogly et qui ne peuvent effectuer leur chargement. Les négociants ont vainement pétitionné contre cette coutume. Les traditions et les mœurs sont les plus fortes : les Bengalis, qui sont d'ordinaire si dociles, tiennent à leurs fêtes et ne sacrifieront pas volontiers leurs vacances de Dour-gah-Poudjab. — L. Bonifacé. (Contitutionnel.)

## FAITS DIVERS.

Voici le récit de la catastrophe de Bordeaux, publié par le *Courrier de la Gironde* du 3 :

« Cette nuit, vers une heure et demie, une lueur sinistre s'est tout à coup répandue sur notre ville. On a cru un instant que tout un quartier était la proie des flammes. Quoique plus circonscrit qu'on n'aurait pu le supposer dès le premier moment, l'incendie, n'en était pas moins considérable et véritablement désastreux. Le théâtre des Variétés était en feu. »

« L'incendie, alimenté par la grande quantité de matières combustibles que renferme nécessairement une salle de spectacle, décors, boiseries, banquettes, etc., a pris rapidement des proportions colossales. Une demi-heure de temps a suffi pour que la salle entière ne présentât plus qu'un vaste cratère d'où s'échappaient des gerbes de flammes de vingt mètres de hauteur au moins, et des débris de bois enflammés qui ont jeté l'effroi chez les habitants des maisons voisines. »

« La violence du vent qui soufflait du nord a fait pendant quelques instants appréhender d'autres sinistres. En effet, les flammèches, s'élevant en tourbillons immenses, étaient poussées à deux cents mètres environ du foyer de l'incendie, et retombaient en pluie de feu soit dans les rues soit sur les toits. Dans la rue Porte-Dijeaux, nous avons vu les curieux obligés, pour circuler, de longer les maisons, afin de se préserver de la chute de cette multitude de débris qui pouvaient causer des accidents. »

« Vers deux heures, l'incendie avait atteint son plus fort degré d'intensité. Les deux façades latérales offraient un aspect sinistre. Toutes les croisées des trois étages laissaient échapper des colonnes de flammes dont l'ardeur était telle, que quelques maisons situées du côté opposé des rues en ont souffert. Dans l'une d'elles, entr'autres, située rue Condillac, un commencement d'incendie s'est déclaré à une des poutres qui supportent la toiture. Deux ou trois pompiers, envoyés immédiatement sur les lieux, sont parvenus à conjurer ce nouveau sinistre. »

« Il nous a été impossible de vérifier exactement l'étendue des dégâts causés par le feu. Quelques parties de l'édifice, servant ou de magasins ou de logements à divers employés, sont restées à peu près intactes. La façade principalement et le vestibule ne paraissent pas avoir été atteints. Néanmoins, la perte est immense. La salle a complètement disparu. Quelques artistes ont perdu leur garde-robe ; c'est une perte irréparable pour plusieurs d'entre eux. »

« Cet incendie va probablement plonger dans la misère bien des familles, auxquelles la suppression forcée des représentations enlève leur travail de chaque jour. C'est là une des tristes conséquences du malheur qui vient de frapper notre ville. Mais nous espérons que la bienveillance ordinaire de l'administration ne fera pas défaut à ces malheureux. »

« Il est juste maintenant de payer un tribut de reconnaissance à tous les travailleurs courageux

aire une visite à mistress Parker et à Marie de Castres.

— Mon ami, lui dit-il, voilà la cassette de votre cousine ; le capitaine Blackeath vient d'agir envers moi en galant homme, et je ne comprends pas trop ce qui l'y a déterminé. Il est probable qu'il ne pourra jamais plus ni voler, ni rendre de cassettes, et qu'il est maintenant ou mort ou au pouvoir des constables et des policemen..... C'était un homme bien informé. Savez-vous ce qu'il m'a dit ?

— Quoi donc : s'il vous plaît ?

— Que votre père était à Londres et que nous allions le trouver chez ma mère et auprès de sa nièce.

— Je vois ce que c'est, s'écria Henri de Castres, mon beau-frère Morin, le chef de demi-brigade, lui aura appris mon mariage.

— Votre beau-frère a bien fait. Allons voir votre père ; je vous réponds qu'à nous tous, nous l'apaiserons.

### XV. — LA CASSETTE.

M. Parker plaça la cassette sur une table qui occupait le milieu du salon.

De toutes les personnes présentes le jeune lieutenant était la seule qui eût une entière liberté d'esprit. Une nuit sans sommeil, remplie d'émotions vives et de dangers réels, une visite au moins singulière et qui s'était terminée par la crainte de voir des milliers de ses concitoyens perdre la vie et de périr lui-même dans un gouffre sans nom : tout avait fatigué son corps, mais il avait atteint son but ; son esprit était donc calme, tranquille ; son amour-propre même était satisfait.

Il n'en était pas de même de mistress Parker sa mère : la vieille dame, malgré une humeur joyeuse et un esprit un peu léger, voyait avec peine l'arrivée du marquis de Castres, qui pouvait sinon rompre, du moins contrarier

ses projets. Elle était sûre des sentiments de Marie ; mais puisque M. Henri de Castres était veuf, qui savait ce qui pouvait advenir ? un mot, un geste amènerait peut-être une collision fâcheuse entre deux jeunes gens habitués à une vie violente et auxquels le duel était familier. Elle regardait avec colère cette maudite cassette qui avait déjà fait courir tant de périls à son fils et qui pouvait encore lui être fatale. Elle aurait voulu la jeter dans la Tamise : c'était pour elle la boîte de Pandore ; tous les maux pouvaient en sortir, et l'espérance même ne serait pas au fond.

M<sup>lle</sup> Marie de Castres jetait sur le lieutenant des regards pleins d'amour et de reconnaissance ; depuis vingt-quatre heures, le jeune homme s'exposait pour elle à toute sorte de périls, il luttait contre d'ignobles ennemis, contre des brigands qui n'étaient point faits pour rencontrer un tel adversaire, et cependant au moment même, M. le marquis de Castres arrivait, armé de ce qu'il appelait ses droits, et il prétendait enlever à M. Parker celle qu'il aimait, pour marier de nouveau un fils qui ignorait encore la mort de sa première femme. Marie résisterait, et M. le marquis ne pourrait pas la contraindre à fausser sa parole et à sacrifier son amour ; dans un cas pareil, la résistance d'une jeune fille lui fait perdre quelque chose de cette pudeur virginale qui souffre à discuter ses sentiments et qui rougit d'avouer son amour, même quand il est honorable. Ce sentiment délicat troublait et agitait M<sup>lle</sup> de Castres.

La figure de M. Henri de Castres portait l'expression de la timidité ; il craignait les reproches de son père et il les avait mérités : d'abord en se mariant à son insu, ensuite en se mariant contre son gré. M. le marquis avait des susceptibilités de race que le comte Henri son fils

partageait jusqu'à un certain point. Epouser une petite fermière n'est pas le fait d'un gentilhomme. M. Henri sentait que son père lui pardonnerait difficilement cette mésalliance. Le malheureux ignorait qu'il ne reverrait plus l'objet de son amour et que la colère paternelle était tombée devant la mort ; il regardait son père et hésitait à l'aborder.

M. le marquis, encore sous l'impression des dernières paroles de sa nièce, se demandait s'il n'avait pas dépassé le but en s'expliquant aussi nettement qu'il l'avait fait. Pourquoi effaroucher des gens qu'il devait ménager d'abord et ramener ensuite par la douceur ? Il avait manqué de mesure, sa vivacité française l'avait emporté trop avant ; loin de parler mariage à une jeune fille convertie d'un deuil récent, il aurait dû seulement prier sa nièce de faire un voyage en France, et une fois maître d'elle, il aurait réveillé dans son cœur l'amour éteint de la famille et de la patrie. Toutefois il était trop tard maintenant pour revenir sur ses pas ; puisque M<sup>lle</sup> de Castres se prétendait engagée, il fallait rompre cet engagement sans retard et reprendre à la famille Parker une parole que la jeune fille lui avait donnée.

Aucun intérêt de fortune ne poussait le marquis au mariage qu'il avait résolu : M<sup>lle</sup> de Castres n'était pas riche ; il voulait satisfaire un orgueil de famille, et d'ailleurs en mariant le cousin avec la cousine il prévenait peut-être une double mésalliance. Henri son fils ne pourrait plus donner pour la seconde fois son nom à une famille fort respectable, mais bourgeoise.

(La suite au prochain numéro.)

dont l'intrépidité et le dévouement sont dignes d'éloge, bien que leurs efforts n'aient pu dominer l'incendie et qu'ils aient dû se borner en partie à concentrer ses ravages.

» Dès les premiers coups de cloche, le corps des sapeurs-pompiers s'est rendu en toute hâte sur les lieux, et, comme toujours, il s'est fait remarquer par son courage devenu proverbial parmi nous. Mais avant que ce secours ne fût arrivé, quelques personnes, des passants, des visiteurs avaient joint leurs efforts pour sauver tout ce que l'incendie laissait à peine le temps d'enlever.

» Nous regrettons de ne pouvoir citer les noms de tous ceux qui se sont distingués. On nous a cependant signalé M. Trellu, artiste dramatique, qui, négligeant d'arracher au feu son propre vestiaire, s'élançait, à peine vêtu, là où le danger était le plus imminent. Ce n'est pas la première fois que M. Trellu fait preuve d'abnégation.

» Les autorités civiles et militaires, qui s'étaient hâtées d'accourir, ont puissamment contribué, par leur exemple, à encourager le zèle des travailleurs, et n'ont quitté les lieux que lorsque les pompiers ont été maîtres du feu. Dans cette déplorable circonstance, chacun a fait son devoir; et si tout est consumé, c'est que les aliments qu'a trouvés le fléau étaient tellement nombreux, que tout secours humain devait nécessairement échouer.

» Nous avons également remarqué plusieurs ecclésiastiques venus pour offrir le concours de leur ministère; mais, heureusement, leur zèle n'a pas eu besoin d'être utilisé. Jusqu'à ce moment on ne nous a signalé aucun accident.

» On comprend que nos premiers renseignements sont nécessairement incomplets. Dès que nous aurons reçu de nouveaux détails, nous les publierons, soit en rectifiant ce qu'il pourrait y avoir d'inexact dans ces quelques lignes, soit en en complétant les faits qui ne nous ont jusqu'ici été indiqués que sommairement.

» La cause du sinistre n'est pas encore parfaitement connue.

» Les principales autorités de Bordeaux étaient accourues pour diriger les secours lors de l'incendie du Théâtre des Variétés; on remarquait parmi les sauveteurs M. le général Tartas, M. le préfet, M. le maire, M. le commissaire central, tous les commissaires de police et un grand nombre d'officiers de la garnison.

» On a craint un instant que M<sup>me</sup> Carpiet, son père et ses enfants, ne pussent être sauvés; on est enfin parvenu à les arracher presque nus à un péril imminent, et à les conduire dans la rue de la Vieille-Tour, où M<sup>me</sup> Adolphe leur a donné l'hospitalité. Les pompiers se sont comme toujours distingués dans cette triste circonstance, sous la direction de M. le commandant Laporte et de leurs braves officiers. On nous assure que M. Delamarre et quelques autres sapeurs ont failli être écrasés par la chute d'un pan de mur à l'intérieur.

» Le feu a pris un instant dans la maison meublée tenue par M. Solié, artiste dramatique; mais on est parvenu facilement à éteindre ce commencement d'incendie. M. Carpiet, absent depuis peu de jours, a dû arriver aujourd'hui de Paris. M. Mélingue a perdu toute sa garde-robe, ainsi que M. Patrat, M. Rellu, M. Mortreuil et plusieurs autres pensionnaires des Variétés. Un grand nombre des artistes de notre second théâtre se trouvent privés de toute ressource. On dit que l'administration des théâtres a déjà demandé à construire une salle en bois pour continuer ses représentations.

Le *Mémorial bordelais* ajoute quelques détails: « M. Carpiet, directeur des théâtres, était absent

depuis plusieurs jours, et a dû être averti de cet épouvantable malheur par le télégraphe. On l'attend aujourd'hui.

» Tout le monde présent a fait son devoir, et les pauvres artistes ne pouvaient que remercier avec des larmes tous ceux qui les plaignaient dans cet affreux malheur. On nous assure que notre excellent comique, M. Mesmacre, a sauvé à lui seul tous les papiers de l'administration. M. Carpiet père, vieillard septuagénaire, fuyait presque nu, en emportant son petit-fils dans ses bras.

» Les magasins qui font partie du théâtre ont été entièrement démenagés, et les marchandises et les mobiliers ont été transportés chez les dames Victoire et M<sup>me</sup> Gilbert, tenant hôtel meublé dans la rue Franklin, où les incendiés ont trouvé un refuge bienveillant.

» On ignore jusqu'à présent les véritables causes de ce grand malheur. On a appris seulement que dimanche soir un feu de cheminée avait pris dans un des calorifères chauffés au coke qui est à gauche dans les couloirs des premières. La fumée même qui s'était répandue pendant quelques instants dans la salle, durant la représentation de *Lazare le Père*, avait causé une légère alerte, qui n'a eu heureusement alors aucune suite.

» L'édifice était assuré par plusieurs compagnies.

» Ce matin, vers six heures, les pompiers Delamarre et Ursoule ont failli être écrasés par la chute d'un mur. Au moment où M. Delamarre avertissait Ursoule de prendre des précautions, ce mur tombait à leurs pieds. Leurs casques seuls les ont préservés d'un malheur.

— Pour guérir de différentes maladies les plantes cultivées en pots, M. Ed. Lucas, d'Hohenheim, vient de recommander l'emploi de l'eau chaude. La Société impériale et central d'horticulture fait connaître, ainsi qu'il va suivre, les avantages que présente ce procédé, dont l'application est des plus simples:

Beaucoup d'horticulteurs ignorent l'action avantageuse qu'exercent des arrosements pratiqués avec de l'eau tiède à 45 ou 50 degrés R., dans les cas où les plantes cultivées en pots sont tombées dans un état maladif, à la suite d'arrosements surabondants, par l'effet d'un trop grand enfoncement en terre, de l'emploi de pots trop cuits, et par conséquent trop peu poreux, ou par différents autres motifs.

Les arrosements avec de l'eau chaude rendent même inutiles le changement de terre auquel on a recours habituellement dans ces cas où les plantes doivent leur triste état à ce qu'il s'est produit des substances (acides humique, ulmique, etc.) qui, mélangées au sol et absorbées par les racines, agissent sur les végétaux comme de véritables poisons. On voit, en effet, sous l'action de ces substances, les radicelles brunir, perdre leur activité; par suite, les parties supérieures et les plus jeunes des plantes jaunir, et les feuilles se couvrir de taches qui indiquent nettement un état morbide.

Ordinairement, dans ces cas, on transplante dans de nouvelles terres assez meubles, on nettoie les pots, on pratique un bon drainage, etc., et ces diverses opérations produisent souvent l'effet qu'on en attend.

Mais M. Lucas se contente, depuis plusieurs années, d'un traitement beaucoup plus simple, consistant uniquement à arroser avec de l'eau chaude, et il assure que ce moyen lui a toujours réussi, tant pour les palmiers que pour les rosiers, tant pour les arbres fruitiers cultivés en pots que pour le *Ficus elastica*. Il rapporte en détail une expérience faite sur deux pieds de cette dernière plante, qu'il tenait, dans une chambre, plantés dans des pots

vernissés, dont il déclare par la même occasion l'emploi très-désavantageux.

Ces *figus*, très-vigoureux jusque-là, tombèrent dans un état qui paraissait devoir amener promptement leur mort. Leurs feuilles jaunes se rabattirent, et leur feuillage se couvrit de taches noirâtres qui s'agrandissaient à vue d'œil.

La terre dans laquelle ils étaient plantés fut labourée, après quoi elle fut arrosée avec de l'eau chaude à 50° R., assez copieusement pour que le liquide coulat en abondance par le fond des pots. L'eau qui coulait ainsi restait d'abord claire; mais plus tard elle passa sensiblement colorée en brun, et elle présenta dès lors une réaction acide appréciable. Après ce lavage de la terre à grande eau, les plantes furent placés près du poêle.

Le lendemain, leurs jeunes feuilles se redressèrent; les taches cessèrent de s'étendre, et, après trois jours, les deux figuiers avaient repris l'air de santé et de vigueur qu'ils avaient auparavant.

Enfin, les plantes ne tardèrent pas à végéter avec vigueur, et elles donnèrent bientôt une grande quantité de nouvelles racines.

On a remarqué que cette terre, lavée comme il vient d'être dit, redevient bientôt meuble, et qu'étant sèche elle ressemble tout à fait à de la terre neuve. (Moniteur de l'agriculture.)

#### CHRONIQUE LOCALE.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul, forcée par les circonstances difficiles de reculer le jour du tirage de sa loterie, l'a définitivement fixé au lundi 17 de ce mois. L'exposition des lots aura lieu le dimanche 16.

Les personnes qui ont bien voulu se charger de confectionner des lots, sont priées de les envoyer soit au lieu où la Société se réunit, soit à tel membre de la Société qu'il leur plaira. P. GODET.

Nous apprenons, d'une source certaine, que le beau château de Maulévrier, situé à l'extrémité du département, au milieu du bocage de l'ancienne Vendée, vient d'être remis, par ses propriétaires, aux mains de la Congrégation de Notre-Dame-de-Sainte-Croix du Mans, pour y établir, avec le consentement de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers, un noviciat de Frères destinés aux écoles primaires du diocèse. Confier ainsi à Dieu même le soin de perpétuer son nom dans la province, en l'attachant à une fondation aussi utile au point de vue humain que pieuse dans son principe et dans son but, cela était digne des sentiments chrétiens de parents qui ont su voir la main de la Providence dans l'affreux malheur qui les a privés, il y a huit ans, de leur fils unique. (Union de l'Ouest.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, jeudi 6 décembre. — « L'exportation des chevaux, du plomb, du nitre et du soufre est prohibée pour la Russie et la Turquie excepté les Principautés.

» On parle d'une réduction de 80,000 hommes dans l'armée autrichienne.

Vienne, jeudi soir, 6 décembre. — « A l'exception du corps d'observation dans les Principautés, toute l'armée autrichienne est mise sur le pied de paix. » — Havas.

Hambourg, jeudi 6 décembre. — « Les deux amiraux alliés, avec tous leurs vaisseaux, sont partis de Kiel pour retourner en France et en Angleterre. » — Havas.

#### BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 53 cent. — Fermé à 66 33.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 90 75

#### BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 64 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Fermé à 91.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 30 décembre 1855, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

Il sera VENDU par adjudication, EN DÉTAIL:

1<sup>o</sup> Une CAVE, située au hameau du Petit-Puy, commune de Saumur, consistant en une chambre à coucher, un grenier dessus, une cave, avec chautiers et puisard, et un pressoir garni de tous ses ustensiles; hangar, cour, trois caveaux, joignant d'un côté Allaire, d'autre côté Trudeau, et des autres côtés Allaire;

2<sup>o</sup> Et 55 ares de VIGNE, affiés d'arbres à fruits, situés sur les Châteaux, au canton de l'Ebaupin, commune de Saumur, joignant au levant M<sup>me</sup> Ouvrard, au couchant M. Beaudry-Ger-

bier et M. Bianquin, au nord la rue des Moulins, et au midi l'ancienne route de Fontevrault.

On peut traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M<sup>e</sup> DION. (662)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Edouard Delomosne, marchand d'engrais, demeurant ville de Saumur, quartier des Ponts, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir le jeudi 13 de ce mois, à 8 heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal, A. DUDOUET. (663)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

À VENDRE A L'AMIABLE,

1<sup>o</sup> UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, n<sup>o</sup> 31,

Composée d'un salon de compagnie, une salle à manger, deux autres pièces avec corridor d'entrée; un premier étage; un deuxième étage, greniers avec chambre planchée.

Cuisine, cave, bûcher en soubassement, cour, pompe, jardin, hangar, lieux d'aisances et autres servitudes.

2<sup>o</sup> Une REMISE, à côté de la maison, avec grenier dessus, fosse à fumier et petit jardin derrière.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (664)

Etude M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

Le dimanche 9 décembre 1855, à midi, dans les bâtiments de la ferme ci-après désignée,

Il sera vendu à l'amiable, EN DÉTAIL OU EN TOTALITÉ,

LA PROPRIÉTÉ DE LA BONNETERIE,

SITUÉE AU LIEU DU CARREFOUR, Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur, exploitée par le sieur Michel Harrault, et contenant 21 hectares 69 ares 69 centiares, en plusieurs morceaux de terre et prés, répandus sur les communes de Saint-Lambert-des-Levés, Allonnes et Vivy.

S'adresser, pour traiter, avant le 9 décembre prochain, à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (638)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire  
à Saumur.

## VENTE

PAR LICITATION VOLONTAIRE,  
A laquelle les étrangers seront admis,  
SUR LA MISE A PRIX DE 79,500 FR.

De la Propriété  
Appelée GRAND-BOIS,

Ci-près désignée,  
Dépendant de la succession de M<sup>me</sup>  
veuve LORY-HUARD, savoir :

LA PROPRIÉTÉ DE GRAND-BOIS,  
Située commune de Saint-Lambert-des-  
Levés, près Saumur, consistant en :

1<sup>o</sup> Bâtimens d'habitation et vastes  
bâtimens d'exploitation, cour, jardin,  
écuries aux chevaux, aux bœufs et aux  
vaches, toits à porcs, pigeonnier, et  
autres servitudes, le tout d'une super-  
ficie de . . . . . h. 43 a. 50 c.

2<sup>o</sup> Quatre hectares  
82 ares 49 centiares  
de pré. . . . . 4 82 49

3<sup>o</sup> Et 21 hectares  
35 ares 32 centiares  
de terre labourable,  
affiliés de ceps et d'ar-  
bres fruitiers. . . . . 21 35 32

Le tout formant  
un seul ensemble de  
la contenance de . . . . . 26h. 61 a. 31

L'adjudication aura lieu en l'étude  
et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire  
à Saumur, rue d'Orléans, le mardi 15  
janvier 1856, à midi.

Les enchères seront de 500 fr.  
On adjugera après une seule enchère.

S'adresser, pour traiter avant l'ad-  
judication, à M<sup>e</sup> DION, notaire à Sau-  
mur.

On donnera les plus grandes facilités  
pour les paiements des prix. (665)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à  
Saumur.

## A VENDRE

en détail,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à  
Saumur, rue d'Orléans,

Le dimanche 6 janvier 1856, à midi.

Commune de Distré.

1<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre,  
sous Distré.

2<sup>o</sup> Seize ares 50 centiares de terre,  
à Champmaux.

Commune du Coudray-Macouard.

3<sup>o</sup> Vingt-deux ares de terre, en Ga-  
terateaux.

4<sup>o</sup> Onze ares de terre, au même  
canton.

Commune d'Artannes.

5<sup>o</sup> Onze ares de terre, aux Badi-  
nières.

6<sup>o</sup> Onze ares de terre, aux Fouge-  
ray.

7<sup>o</sup> Et quatre morceaux de vigne, au  
Clouseaux, commune de Distré, à  
droite et à gauche de la route qui va à  
Distré.

On peut traiter, avant l'adjudication,  
en s'adressant à M<sup>e</sup> DION. (666)

## MAISON,

Occupée par M. COUTARD,

A LOUER pour la Saint-Jean 1856.

Cette maison a une entrée rue de la  
Petite-Douve et une autre rue du Por-  
tail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BASTIEN,  
rue du Portail-Louis. (667)

## A CÉDER

DE SUITE,

Un FONDS de BOULANGERIE,

Bien achalandé,

Situé au Pont-Fouchard, commune de  
Bagneux.

S'adresser à M. DAVID, audit Pont-  
Fouchard. (668)

## A CÉDER UN FONDS DE ROUENNERIE ET DRAPERIE EN GROS.

S'adresser à MM. MORICEAU et  
DALLOUX. (669)

## SIMON, CORDONNIER,

Place de la Bilange,

A l'honneur de prévenir qu'il ar-  
rive de Paris avec un assortiment  
complet de CHAUSSURES pour  
Dames et Enfants, à des prix très-mo-  
dérés. (670)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à  
Saumur.

## A VENDRE A RENTE VIAGÈRE.

1<sup>o</sup> Une MAISON, située rue de Bor-  
deaux, n<sup>o</sup> 34;

2<sup>o</sup> Et une REMISE avec un grand  
JARDIN, au coin de la rue de Nantilly  
et de la rue des Boires.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire.

## AUX PERSONNES STUDIOSES

La Librairie GODFROY, Grand'rue, près St-Pierre, à Saumur, vient  
encore d'accroître son Cabinet de lecture d'un grand nombre de bons  
Ouvrages en Mémoires, Voyages, Histoires et Romans de mœurs.

Abonnement pour un mois, 1 fr. 50; pour six mois, 6 fr., soit pour la  
ville soit pour la campagne.

## LIBRAIRIE

Cette Librairie a aussi fait de grandes acquisitions d'Articles de jour de  
l'An, qu'elle vendra à des prix très-modérés. Il y aura exposition de ces  
articles depuis le 23 décembre jusqu'au 3 janvier. — Elle donnera une  
prime à ses acheteurs.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-  
priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 13 décembre 1855, à midi,  
et jours suivants, il sera procédé, par  
le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, com-  
missaire-priseur, en la maison où est  
décédée dame Marguerite-Jenny Du-  
LONG, épouse de M. Léon BONAFOUS, ex-  
receveur des contributions indirectes,  
sise à Saumur, Grand'Rue, à la vente  
publique aux enchères du mobilier dé-  
pendant de la communauté Bonafous.

Il sera veudu :

Lits garnis, draps, couvertures,  
rideaux, nappes, serviettes, quantité  
d'effets, commodes, buffets, glaces,  
pendules, argenterie, secrétaires,  
fauteuils, porcelaine, cristaux, sta-  
tuettes, batterie de cuisine, vins en  
bouteilles, selle, brides, paille, bois,  
etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire  
à Saumur,

Le dimanche 9 décembre 1855, à midi,

## UNE MAISON,

Située au coteau Charrier, commune  
de Saumur,

Consistant : au rez-de-chaussées, en  
quatre chambres à cheminées, et au  
premier étage en une chambre à che-  
minée, grenier au-dessus, joignant  
au levant le chemin, au midi, au cou-  
chant et au nord M. Mayaud.

Seize ares cinquante centiares affi-  
és de vigne et d'arbres fruitiers, avec un  
pavillon dans ledit morceau, situés au  
même canton, même commune, le  
tout entouré de chemins et de haies,  
joignant au levant Barré, propriétaire  
du premier moulin, au midi le grand  
chemin, au couchant M. Mayaud, che-  
min entre;

Un JARDIN, situé au même canton,  
même commune, contenant 2 ares, affi-  
é de rangées de vigne et d'arbres fru-  
itiers, joignant au levant Barré, au  
midi le morceau ci-dessus, au couchant  
M. Mayaud, chemin entre.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à  
Saumur, ou à M. AUBIN, sur les lieux,  
ou, enfin, à M. Edouard BOUILLEAU,  
arpenteur expert, rue des Boires.

## SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÉS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe  
nutritif **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition,  
des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en gé-  
néral des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriés, est recommandé aux  
femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant  
toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriés, et l'Institut de  
France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon  
de 1853, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution  
des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à cha-  
que article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154; à Angers, Clor aîné,  
marchand de comestibles; Beaufort, Moussu, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER,  
ph.; Saumur, BAIÈRE, ph.; Cholet, BONTEMPS jeune, ph. (25)

## LA RÉVALESCIERE DU BARRY

est la farine d'une plante exoti-  
que curative et fortifiante; on  
s'en sert avec succès dans presque toutes les maladies, à cause de son influence sur les organes de la digestion. Elle  
est d'un goût agréable, facile à préparer, et peu coûteuse; on pourrait l'appeler médecine économique, puisqu'elle  
remplace un repas plus coûteux.

Elle se vend en boîtes de fer blanc, depuis 2 fr. jusqu'à 32 fr. : la plus petite pèse brute 1/2 livre anglaise; la plus  
grande 12 livres anglaises. Une seule cuillerée suffit pour un repas, tant elle est nutritive et concentrée.

Nous engageons toutes les personnes valétudinaires à en faire l'essai (les maladies ne pouvant être en aucun cas  
aggravées par son emploi). Beaucoup de médecins prescrivent la Révalescièrè. L'honorable docteur Rudolph Warzer,  
médecin à Bonn, ville académique des provinces rhénanes, dit :

« Cette légère et agréable farine est le plus excellent absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace  
admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité surtout dans les constipations  
opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections de reins et de la vessie, la gravelle, les irrita-  
tions inflammatoires, crampes des reins et de la vessie, et les hémorrhoides, ainsi que dans les maladies des poumons  
et des bronches, la toux et la consommation. J'ai la conviction qu la Révalescièrè du Barry, a la propriété précieuse de  
guérir les maladies hectiques. »

Administration, 32, rue Hanteville, à Paris. Dépôts dans toute la France.  
A Saumur, dépôt chez M. C. DANICOURT, ph.; à Angers, chez M. Ch. MENIERE, place du Pilori; à Tours, chez  
MM. DUGENET-BONNEBAULT, 11, rue Royale; Victor SUEZ; ROCHÉ fils, rue de la Sellerie, 35.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

## FONDS A PLACER

A terme ou à rente viagère.

Bon Placement en Immeuble.

## A VENDRE

### Une Propriété

D'environ 14 hectares, susceptible  
d'être détaillée,

Sise à quatre kilomètres de Thouars,  
dans un site pittoresque,

Consistant en logement de fermier,  
vastes servitudes, grande cour, jar-  
din, terres labourables, prés, vignes,  
bois-taillis et pâturages.

Il existe sur ce domaine beaucoup  
de chênes, têtards et futailles, des ver-  
gues, des arbres fruitiers, tels que  
noyers, cormiers, amandiers, pom-  
miers, cerisiers, et environ 400 peu-  
pliers ayant déjà une grande valeur et  
qui, dans quelques années, vaudront  
de cinq à six mille francs.

Produit, net d'impôt, 500 fr., jus-  
tifié par un bail authentique de 9 ans;  
avec garantie, — prix : 18,000 francs.

S'adresser à M. LE MONNIER, ancien  
juge de paix, place de Nantilly, 5, à  
Saumur. (651)

## A VENDRE OU A LOUER

### UNE MAISON COMPLÈTE

ÉCURIE, REMISE avec JARDIN,  
RUE DU PRÊCHE.

S'adresser à M. DABURON, juge,  
Ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire. (434)

## A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

### MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-  
Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et  
pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

## A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou  
pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan,  
place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

## A VENDRE

OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

Une MAISON, rue du Puits-Neuf,  
occupée par M. Ricordeau, marchand  
bijoutier.

S'adresser à M. JUCHAULT père.

On désire un APPRENTI GANTIER.  
S'adresser à M. BLANCHET, gantier,  
place de la Bilange. (566)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la  
Sous-Préfecture et de la Mairie.